

-> Affichage numérique
le 06.10.2023

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_069

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ATTRACTIVITE - - Logements "tremlin"

Monsieur le Président rappelle que, selon l'étude pré-opérationnelle menée pour l'OPAH-RR11, à l'échelle du SCOT, le Pays de Salers semble attractif pour les personnes étrangères au territoire, les départements limitrophes et les régions autres que la Nouvelle Aquitaine, PACA et Occitanie. La population qui entre sur le territoire se composant pour 46% de personnes ayant entre 45 et 64 ans. Ce sont des cadres, des artisans, des agriculteurs, des employés ainsi que des retraités qui semblent être le plus attirés par le territoire.

Le Pays de Salers est donc attractif pour les actifs en milieu/fin de carrière et les retraités.

Ces études et diagnostics effectués pour le Pays de Salers font également ressortir un besoin d'accueillir de nouveaux habitants. Cette démarche visant à développer l'attractivité du Pays de Salers s'inscrit dans la stratégie d'accueil et d'accompagnement menée par la Communauté de Communes depuis maintenant près de 3 ans.

Cette volonté d'accueillir de nouvelle population s'inscrit dans les stratégies de communication du département qui visent à

RF PREFECTURE DU CANTAL Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2023 015-241501139-DEB_2023_069-DE
--

de venir s'installer dans le Cantal. En effet, le département bénéficie aujourd'hui de plus en plus de visibilité à l'échelle national et international grâce notamment au cinéma, au reportage TV, à l'accueil d'évènement de grande envergure (Tour de France 2016,2020 pour les plus récents, compétition de trail, théâtre de rue, etc ...)

En réponse à ces constats, monsieur le Président souhaite donc que la collectivité se lance dans le projet de création de « logement Tremplin » à travers la rénovation de logement de centre-bourg. Le projet de revitalisation des centres-bourgs des communes visées permet d'aborder la question de l'attractivité de façon transversale, en activant des leviers d'actions complémentaires (traitement de l'habitat, requalification de la voirie et des espaces publics, dynamisation des commerces...).

La revitalisation des centres-bourgs sera d'abord conduite sur des communes stratégiques qui ont été choisies en raison de leur rôle structurant dans le tissu urbain et de leur centralité historique. Ce sont également des communes où se recoupent actions d'aménagement urbain et problématiques de bâtis dégradés et vacants. (Anglards de Salers, Saint Chamant, Saint-Cernin, Salers et/ou Saint Bonnet de Salers).

Le plan de financement pluriannuel pour 6 logements se décompose comme suit :

Dépenses		Ressources	
Dépenses d'investissements matériels et immatériels	575 200.00 € HT	FEDER	206 510.00 €
Dépenses d'achats et de fournitures	30 000.00 € HT	Etat (DSIL)	197 250.00 €
Dépenses de prestations externes de service contribuant directement à l'opération	87 000.00 € HT	Région (s)	
Dépenses directes de personnel		Département (s)	150 000.00 €
Dépenses indirectes		Privé	
		Autofinancement	138 440.00 €
...		...	
TOTAL	692 200.00 € HT	TOTAL	692 200.00 €

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valident le projet de création de 6 unités de « logement tremplin" » à travers la rénovation de logement de centre-bourg,
- Valident le plan de financement présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_068

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : ATTRACTIVITE - 2023-2026 : LE CANTAL A LA HAUTEUR DE VOS PROJETS
- VOLET CCPS - Demande de subvention**

L'un des objectifs prioritaires du Syndicat mixte Cantal Attractivité est d'assurer la coordination des actions d'attractivité sur le territoire quelque soit le porteur de projet et le périmètre d'intervention. Ainsi, l'ensemble des acteurs de Cantal Attractivité ont œuvré par définir une stratégie commune "Le Cantal à la hauteur de vos projets" avec un plan d'actions. Ce plan d'actions a été réparti entre chaque opérateur et peut faire l'objet d'un soutien européen dans le cadre du programme FEDER 2021-2027 de la Région AURA au titre de la priorité 7 « Massif Central » et du type d'action 7.5.2.6. « Promouvoir et développer l'attractivité ».

La Communauté de Communes du Pays de Salers fait partie des 15 partenaires du programme Le Cantal à la Hauteur de vos projets. Elle co-pilotera trois actions de la stratégie commune et prendra également en charge, à titre individuel, quatre actions :

- La réalisation d'un livret d'accueil,
- La veille économique du territoire,
- La réalisation de vidéos du territoire,
- La vitrophanie des locaux commerciaux vacants.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_068-DE

Au sein d'un collectif qui mobilise une dizaine d'ETP, la CCPS dédie un agent pour l'accompagnement des porteurs de projet dans leur démarche d'installation sur le territoire pour l'accueil et le maintien des populations. Cet agent, à l'échelle locale, permettra de coordonner les actions, d'orienter les porteurs de projet, d'identifier les facteurs favorisant pour l'intégration socioéconomique et de soutenir les actions de développement visant à l'accueil de population ou de professionnels (élaboration d'offres d'accueil globales, promotion-prospection, ...).

Ce projet visant à développer les dynamiques territoriales et à favoriser la mise en réseau s'intègre donc dans les objectifs du FEDER pour la promotion et le développement de l'attractivité du Massif central, le maintien de la population sur les territoires et l'accueil de nouveaux habitants par la création d'activité et de conditions favorables à l'installation privée et professionnelle.

Pour réaliser cette opération, la CCPS a élaboré un plan de financement sur trois ans (01/10/2023-30/09/2026) intégrant comme dépenses :

Détail des postes de dépenses	Montant
Dépenses directes de personnel	164 810,88 €
Prestations externes	36 320,00 €
Forfait (15% des dépenses de personnel)	24 721,63 €
TOTAL	225 852,51 €

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion des fonds européens, prévoit un concours européen pouvant aller à 60% du coût total opération.

Plan de financement	Montant
FEDER	135 511,51 €
Autofinancement	90 341,00 €
TOTAL	225 852,51 €

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le projet « 2023-2026 : LE CANTAL A LA HAUTEUR DE VOS PROJETS – VOLET CCPS »

- Approuvent le plan de financement :

Coût total opération : 225 852,51 €

Autofinancement : 90 341,00 €

Europe : 135 511,51 €

- Autorisent le Président de la Communauté, à déposer des demandes de subvention et à signer tout document afférent au suivi du projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_067

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BATIMENTS PUBLICS - Elaboration d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments
--

Le Président rappelle qu'un Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB) propose des outils adaptés afin de massifier la rénovation énergétique, tant des logements que des bâtiments tertiaires. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 tout en poursuivant un objectif social de lutte contre la précarité énergétique. Cette étude permettra également à la collectivité de définir les bâtiments prioritaires en termes de rénovation énergétique.

Pour lancer une étude de ce type, il est nécessaire de disposer d'un inventaire précis des bâtiments publics présents sur le territoire (écoles, logements, bâtiments administratifs ou techniques, bâtiments sportifs, gîtes, etc...). Ce recensement des bâtiments publics a donc été lancé le 18 septembre auprès des communes du territoire. Ce document nous permettra de faire le point sur les besoins et de pouvoir candidater au « Fond Chêne ».

En effet, l'étude PREB, portée par la Communauté de Communes, pourrait être financée en partie par le « Fonds Chêne » et les travaux par le « Fonds vert » avec des financements conséquents de l'état.

Le « Fond Chêne » est le principal outil de finan



rénovation de leur parc tertiaire. Porté par ACTEE – Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique, son objectif est de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- l'efficacité énergétique des bâtiments publics
- la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

ACTEE accompagne, via le Fonds CHENE, les collectivités territoriales en fournissant une **aide à la décision en amont des travaux de rénovation** énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie. L'objectif est de les aider à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser le passage à l'acte.

Le fond Chêne apporte un soutien financier particulier, via différents bonus, aux actions et structures suivantes : pérennisation des postes d'économies de flux, schémas directeur immobilier énergie (ou PREB), études de décarbonation, actions ciblées sur les écoles via un partenariat avec la Banque des territoires, communes rurales et DROM.

La date limite de candidature à la Saison 2 est le **3 novembre 2023**

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de s'engager dans la démarche d'élaboration d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB)
- Autorisent le Président à candidater à l'appel à projet Fond Chêne pour le financement de cette étude

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_066

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : GEMAPI - Financement de l'étude d'inventaire et de caractérisation des zones humides du bassin versant de la Maronne

Le président rappelle que le 19 juin 2023, le bureau communautaire validait la décision de la CAO d'attribution du marché pour la réalisation d'un inventaire et d'une caractérisation des zones humides du bassin versant de la Maronne au bureau d'études AMONIA et BIOME

Le financement de cette étude Zones Humides est porté par le FEDER et l'Agence de l'eau Adour Garonne dont les taux de subvention sont les suivants :

- 50% - Agence de l'eau Adour Garonne
- 30% - FEDER

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le président à solliciter les subventions pour cette étude auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne au taux de 50% et du FEDER au taux de 30 %

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_066-DE

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_066-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_065

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ASSAINISSEMENT - Etude géotechnique - autorisation de signature

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Saint Bonnet de Salers une mission d'étude géotechnique est nécessaire.

La communauté de communes a donc lancé une consultation qui répond à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article L. 2122-1 du code de la commande publique. Elle porte sur la réalisation d'une étude géotechnique correspondant à des missions de type G2 AVP et G2PRO dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées domestiques de St Bonnet de Salers.

Quatre entreprises ont été consultées par mail le 07/09/2023 et l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de SOL SOLUTION à Riom pour un montant de 6 915,00 €HT

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valident le choix de l'offre de SOL SOLUTION pour un montant HT de 6 915 €.
- Autorisent le président à signer le marché avec l'entrepreneur et les actes afférents à cette affaire.

RF
PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_065-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_065-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_064

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : TOURISME - Longayroux - Etude de sols - Autorisation de signature

Dans le cadre du projet de Camping et Base de loisirs nautiques de Longayroux, une étude de sols est nécessaire.

Après consultation trois offres ont été analysées par le bureau IGETEC :

- GINGER CEBTP Clermont Ferrand : 9 655 €HT + option G2-PRO 2 800 €HT
- SOL SOLUTION Riom : 11 600 €HT
- SICINFRA 63 Les Martres de Veyre : 6 850 €HT

Les offres de SOL SOLUTION et SICINFRA63 sont bien conformes au cahier des charges, contrairement à celle de GINGER qui chiffre une variante sur les essais piézométriques sur les bâtiments « R » et « C ».

L'offre de SICINFRA63 est jugée la plus économique.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valident le choix de l'offre de SICINFRA63 pour un montant HT de 6 850 €.
- Autorisent le président à signer le marché avec afférents à cette affaire.

RF PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2023 015-241501139-DEB_2023_064-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_064-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire
Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_063

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ECONOMIQUE - Attribution aides économiques aux porteurs de projet

Le Président présente plusieurs projets en cours éligibles dans le cadre de notre règlement de soutien aux activités économiques :

NOM	PRENOM	ENTREPRISE	PROJET	AIDE
PICART	PIERRE	LE PAIN DU BOIS NOIR	Acquisition d'un four à bois + travaux maçonnerie pour son installation	MONTANT ESTIMATIF : 26 432,40 € HT SUBVENTION PREVISIONNELLE : 2 643,24 € HT
VIGNERON	Jean-Louis	Saveurs et Tradition	Réalisation de travaux dans un local appartenant à M.VIGNERON situé sur la commune de Pleaux pour y exercer une activité de traiteur, vente de plats préparés. Réaménagement de l'entièreté du local.	MONTANT ESTIMATIF : 52 858,27 € HT SUBVENTION PREVISIONNELLE : 5 000 € HT (plafond atteint)

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_063-DE

ROY	Nathalie	L'Hotel des voyageurs	création et aménagement d une terrasse	MONTANT ESTIMATIF :85 699,00 €HT SUBVENTION PREVISIONNELLE : 5 000 € HT (plafond atteint)
-----	----------	-----------------------	--	---

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident d'attribuer les aides économiques présentées.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_063-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_062

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ENFANCE JEUNESSE - Accueil collectif de mineurs - Bilan des vacances de février

Le Président rappelle que la Communauté de communes a reconnu les accueils collectifs de mineurs d'intérêt communautaire en janvier 2023.

Au regard du délai très contraint pour organiser les accueils des vacances de février 2023, la Communauté avait délégué l'organisation aux associations Familles Rurales d'Anglards de Salers et de Pleaux en conventionnant avec ces deux associations.

La Communauté étant compétente s'est engagée à couvrir les déficits éventuels pour ces activités de février 2023.

Le bilan des activités est le suivant :

- Bilan ACM Anglards de Salers

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_062-DE

Dépenses		Recettes	
Achats divers	565,14 €	Facturation aux Familles	2 048,80 €
Repas	1 291,00 €	CAF PSO	1 280,75 €
Ressources humaines	4 664,49 €	CAF Bonus territoire	1 736,64 €
Transport	1 924,00 €		
Total des dépenses	8 444,63 €	Total des recettes	5 066,19 €
		Déficit à couvrir	3 378,44 €

- Bilan ACM Pleaux

Dépenses		Recettes	
Achats divers	246,32 €	Facturation aux Familles	727,03 €
Repas	238,00 €	CAF PSO	277,92 €
Ressources humaines	1 492,20 €	CAF Bonus territoire	283,20 €
Transport	570,00 €		
Total des dépenses	2 546,52 €	Total des recettes	1 288,15 €
		Déficit à couvrir	1 258,37 €

Ces éléments seront annexés aux conventions et la communauté de communes procédera aux versements aux associations pour clôture des comptes des activités des vacances de février 2023.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valident les montants à verser aux associations,
- Autorisent le président à signer les conventions et les annexes
- Autorisent le président à procéder au paiement des sommes dues.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_062-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_061

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ECOLE DE MUSIQUE du HAUT CANTAL - Actualisation des modalités de participation et avenant à la convention

Le Président rappelle que l'enseignement musical à destination des jeunes a été confiée à l'école de musique du haut cantal depuis que les Communautés de communes de Sumène-Artense, du Pays de Mauriac, du Pays de Salers et la commune de Riom es Montagnes ont décidé de la création d'une association chargée cette gestion.

Cette association a pour but la gestion d'une Ecole de Musique, décentralisée en milieu rural, au bénéfice principal des habitants avec une répartition sur plusieurs unités d'enseignement dénommées antennes, dans le respect des dispositions nationales de l'Enseignement spécialisé définies par le ministère de la Culture.

Par le passé, la participation de la communauté de communes était de 55% du montant des frais d'inscription pour les élèves de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, résidents sur le territoire du Pays de Salers avec un plafond subventionnable de 600 € (soit 330 € maximum de prise en charge),

En 2023, il était prévu de participer à hauteur de 50%

RF PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2023 015-241501139-DEB_2023_061-DE

Pour affirmer leur volonté de développer cette école, les Communautés envisagent de porter leur participation à 65% du montant des frais d'inscription.

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valident l'application d'une participation à hauteur de 65% du montant des frais d'inscription pour les élèves de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, résidents sur le territoire du Pays de Salers,
- Autorisent le Président à signer l'avenant de la convention de partenariat avec l'Ecole de musique du Haut Cantal pour l'année scolaire 2023-2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_061-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_060

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : COOPERATIVE LAITIERE - Travaux de plomberie

Le président rappelle que la communauté possède un équipement confié à la coopérative laitière de Saint Bonnet de Salers par le biais d'un crédit bail immobilier.

La Coopérative rencontre des problématiques de plomberie et notamment de chauffage. En effet, il semble que l'installation initiale n'a pas été correctement dimensionnée, ce qui pénalise le process de l'entreprise.

Une intervention de plomberie est donc nécessaire et l'entreprise BORNE a été missionné pour faire une évaluation des travaux à réaliser. Son montant est de 8 978.00 €HT.

La coopérative demande la prise en charge de cette dépense car elle estime qu'elle est imputable à la collectivité.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de la prise en charge par la communauté de communes de cette intervention de plomberie pour un montant de 8 978,00 € HT soit 10 773,60 € TTC
- Autorisent le président à signer ce devis de travaux



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_060-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_059

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ECONOMIE - Zone d'activités 360 - Cession de parcelle - accord de principe.

Le Président présente aux membres du bureau communautaire la demande d'acquisition foncière sur la zone d'activités des 4 routes de l'entreprise CB Construction, pour une surface d'environ 3 274 m² afin d'y implanter un bâtiment pouvant accueillir des cellules de stockage. La surface sera reprécisée par un bornage. Il rappelle également que le prix de vente est de 8 € HT/m².

Le statut juridique de l'acquéreur pourra également être précisé ultérieurement par une nouvelle délibération

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent les conditions de cette cession,
- Acceptent la cession d'un terrain à l'entreprise CB Construction sur la zone d'activités des 4 routes au prix de vente de 8 € HT/m²,
- Autorisent le Président à signer tout document afférent



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_059-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_058

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES - Expérimentation Services Civiques

Le Président rappelle notre nécessité de progression en matière de geste de tri sur notre territoire. Afin de faire un test en matière de Prévention, il est envisagé de recourir à deux services civiques en collaboration avec UNIS CITÉ qui, dans le cadre de ce partenariat, met à disposition de la collectivité un agrément.

La durée de fonctionnement est de 8 mois maximum pour un coût global pour la collectivité de 3 700 € (610 € par mois pour le jeune).

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valident le projet de recourir à des services civiques dans la collectivité,
- Autorisent le président à signer tout document permettant de mener à bien cette démarche.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_057

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES - Mise à disposition d'un agent au SIETOM de DRUGEAC

Le président rappelle que lors d'une récente réunion avec la Communauté de Communes du Pays de Mauriac et le SIETOM de Drugeac, la communauté de Communes a proposé que le SIETOM procède à la location d'un camion de collecte supplémentaire et la mise à disposition un agent de notre collectivité pour réaliser des rotations supplémentaires de collecte des déchets recyclables, des papiers et journaux.

L'agent de notre collectivité sera en charge de la collecte des PAV sur l'ensemble du territoire des deux communautés pour le recyclable et les papiers journaux. Avec cette organisation, l'agent du SIETOM sera donc disponible pour accueillir les dépôts des déchets OMR sur le site de Drugeac et pour collecter le verre sur l'ensemble du territoire que couvre le SIETOM.

Considérant l'accord de l'agent pour cette mise à disposition,

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident l'organisation proposée,
- valident le principe d'une mise à disposition d'un agent au SIETOM de Drugeac,

RF PREFECTURE DU CANTAL Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2023 015-241501139-DEB_2023_057-DE
--

- autorisent le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_057-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_056

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Le président rappelle qu'au titre de sa compétence, la collectivité assure le contrôle de la conception et de la mise en œuvre des installations d'Assainissement non collectifs. Depuis fin mars 2023, aucun prestataire ne souhaite assurer cette mission en délégation pour le compte de la communauté de communes.

Depuis mai, un agent de la Communauté de Pays de Mauriac est mis à disposition pour réaliser les contrôles les plus urgents, à savoir pour les ventes et le neuf. Les contrôles périodiques ne sont plus assurés par la collectivité. La Communauté de Communes du Pays de Mauriac a fait savoir que la mise à disposition ne sera pas reconduite.

Pour toutes ces raisons, il est proposé la création, à compter du 1er novembre 2023, d'un emploi permanent, à temps complet, d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique.

Les membres du bureau communautaire, après e
- Décident de la création, à compter du 1er novembr
complet, d'adjoint technique territorial relevant de la

RF PREFECTURE DU CANTAL Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2023 015-241501139-DEB_2023_056-DE
--

- Disent que ce poste permettra de dérouler une carrière allant du grade d'adjoint technique territorial à celui d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_056-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire
Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération N° DEB_2023_055

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	11
Date de la convocation : 21/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : ANDRE DUJOLS représenté par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'agent technique à temps complet

En juillet 2020, la Communauté de Communes du Pays de Salers avait recruté madame JUILLARD Stéphanie comme chargée de mission – contractuel pour une durée de trois années.

En juillet 2023, une consultation pour pouvoir le poste a été lancée. A cet effet, le bureau avait validé la création d'un poste de Technicien territorial en séance de mars 2023.

La candidature de madame Juillard étant la seule en cohérence avec les missions du poste, il est proposé un recrutement à compter du 1^{er} octobre 2023.

Il a également été proposé à madame Juillard d'intégrer la fonction publique territoriale. En effet, ce poste n'a pas à être confié à un chargé de mission car c'est une mission récurrente et pérenne dans notre fonctionnement.

Pour toutes ces raisons, il est proposé la création, à compter du 1^{er} octobre 2023, d'un emploi permanent, à temps complet, d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_055-DE

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de la création, à compter du 1^{er} octobre 2023, d'un emploi permanent, à temps complet, d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique.
- Disent que ce poste permettra de dérouler une carrière allant du grade d'adjoint technique territorial à celui d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
015-241501139-DEB_2023_055-DE